



FRANCESE

CAPIRE LA SCUOLA

informazioni plurilingui sul sistema scolastico in Italia

A cura del Gruppo di Lavoro Azione 3 Progetto Oltre la Media - Comunità Educante.





















Queste informazioni sono il frutto del lavoro realizzato nell'ambito del Progetto "Oltre la Media Comunità Educante", dagli operatori di Open Group, Aipi coop, Centro RiESco e da un team di insegnanti degli Istituti di Bologna. Si tratta di informazioni generali che descrivono il complesso mondo della scuola, cercando di rendere le indicazioni chiare ed accessibili per le famiglie non italofone. Per chiarimenti o dettagli potete rivolgervi alle insegnanti.

Si ringraziano in particolare le insegnanti:

Elena Vicinelli (IC 3), Adriana Tancorre e Chiara Barbieri (IC 4), Patrizia Farinella (IC 5), Angela Perna e Nunzia Pia Petrarca (IC 7), Roberta Baraccani (IC 8), Fernanda Italiano (IC 11), Maria Luisa Conti e Stefania Sanguanini (IC 14), Chiara Calderone (Istituto Belluzzi Fioravanti), Giovanni Nicotra (Istituto Malpighi).

Il Progetto Oltre la Media è coordinato da Open Group, in partenariato con Centro RIESco Comune di Bologna, Open formazione, AIPI Coop , ASP e IC 14.

Traduzioni a cura di:

Hajar Zarzouri (lingua araba), Liza Khanam (lingua bengalese), Mingshan Lee (lingua cinese), Damaris Fernando Taldo (lingua filippina), Arianna Cardinali (lingua francese), Valentina Schiavone (lingua inglese), Susana Beléndez (lingua spagnola), Pakeeza Mahmood (lingua urdu).

Coordinamento traduzioni:

Claudia Carafa e Marta Alaimo (Open group), Silvia Fiorani (Aipi Coop. Soc.).

Grafica e impaginazione:

Milena Zuppiroli (Open Group) e Susana Beléndez (Aipi Coop. Soc.).

Copyright © 2024 Comune di Bologna

Tutti i contenuti e le informazioni presenti all'interno del sito del Comune di Bologna sono protetti ai sensi delle normative sul diritto d'autore, pertanto nulla, neppure in parte, potrà essere copiato, modificato o rivenduto per fini di lucro. Gli oggetti presenti in questo sito per lo scaricamento (download) quali ad esempio la modulistica sono liberamente e gratuitamente disponibili. Salvo ove diversamente indicato, i dati pubblicati sul presente sito sono messi a disposizione con licenza CC BY-NC 4.0, il cui testo integrale è disponibile al seguente indirizzo: https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/legalcode. Questo significa che, ove non diversamente specificato, i contenuti di questo sito sono liberamente distribuibili e riutilizzabili per finalità non commerciali, a patto che sia sempre citata la fonte e riportato l'indirizzo web della pagina originale.





















INDICE

Come funziona il sistema scolastico in Italia?, Istruzione obbligatoria, Scuola primaria (6 - 11 anni), Iscrizione	P. 9
Organizzazione e orari di funzionamento, Che cosa si studia, La valutazione degli apprendimenti	P. 10
Scuola secondaria di primo grado (dagli 11 ai 14 anni), Orari di funzionamento, Discipline di studio, Percorsi a indirizzo musicale	P. 11
Valutazione degli apprendimenti, Esame di stato conclusivo del primo ciclo di istruzione, Scuola secondaria secondo grado (14 - 19 anni)	P. 12
I licei	P. 13
Gli istituti tecnici, Settore economico, Settore tecnologico	P. 14
Gli istituti professionali	P. 15
Percorsi leFP nella provincia di Bologna	P. 17





















COMPRENDRE L'ECOLE

informations plurilingues sur le système scolaire italien

réalisé par le groupe de travail « Azione 3 Oltre la Media - Comunità Educante ».





















Ce document est le résultat d'un travail réalisé dans le cadre du projet « Oltre la Media Comunità Educante » par les opérateurs de Open Group, Aipi Coop et Centro RiESco, ainsi que par une équipe d'enseignants des établissement scolaires de Bologne. Il décrit le monde complexe de l'école, dans le but de transmettre des informations claires et accessibles aux familles non-italophones. Pour toute précision, n'hésitez pas à contacter les enseignants.

Merci aux enseignants qui ont apporté leur contribution : Elena Vicinelli (IC 3), Adriana Tancorre et Chiara Barbieri (IC 4), Patrizia Farinella (IC 5), Angela Perna et Nunzia Pia Petracca (IC 7), Roberta Baraccani (IC 8), Fernanda Italiano (IC 11), Maria Luisa Conti et Stefania Sanguanini (IC 14), Chiara Calderone (Istituto Belluzzi Fioravanti), Giovanni Nicotra (Istituto Malpighi).

Le projet « Oltre la Media » est coordonné par Open Group, en partenariat avec Centro RIESco, la mairie de Bologne, Open formazione, AIPI Coop, ASP et IC 14.





















COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME SCOLAIRE EN ITALIE?

Dans le **système éducatif** italien, l'enseignement est obligatoire de 6 à 16 ans, pendant 10 années consécutives. Le système scolaire est organisé comme suit :

- école maternelle (scuola dell'infanzia) pour les enfants de 3 à 6 ans;
- école élémentaire (scuola primaria, également appelée scuola elementare), qui dure 5 ans et est obligatoire pour les élèves **de 6 à 11 ans**;
- collège (scuola secondaria di primo grado, également appelé scuola media), qui dure 3 ans et est obligatoire pour les élèves **de 11 à 14 ans**;
- lycée (scuola secondaria di secondo grado, également appelé scuola superiore) pour les élèves **de 14 à 19 ans**. Elle a une durée de 5 ans, dont les deux premières années sont obligatoires. Des parcours de formation professionnelle de trois ou quatre ans sont également disponibles.

L'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

L'Etat italien considère l'instruction comme un droit constitutionnel de chaque citoyen résidant sur son territoire. Pour la loi italienne, l'instruction est obligatoire de 6 à 16 ans, pendant 10 années consécutives.

Nous vous rappelons que la fréquentation scolaire est obligatoire et que **les absences doivent être justifiées**. Les absences non justifiées ne peuvent pas dépasser 15 jours, même non consécutifs, sur une période de trois mois. Si ce seuil est dépassé, l'école signale à la mairie de Bologne que l'élève ne fréquente pas l'école, ce qui peut entraîner des sanctions pénales.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE (6-11 ans)

L'école élémentaire (*scuola primaria*) est obligatoire et dure 5 ans. Les objectifs de l'école élémentaire sont le développement des connaissances de base et le plein épanouissement de la personne.

L'école élémentaire encourage le développement de la dimension cognitive, émotionnelle, affective, sociale, corporelle, éthique et religieuse de l'enfant. A travers les différentes disciplines, l'école élémentaire favorise la pensée réflexive et critique, afin de former des citoyens conscients et responsables.

Les écoles élémentaires publiques et les écoles privées sous contrat font partie du système national d'éducation.

Inscription

La fréquentation de l'école élémentaire est obligatoire pour tous les enfants ayant atteint l'âge de six ans. L'obligation scolaire concerne tous les enfants présents sur le territoire national, quelle que soit leur nationalité.

Les enfants de 5 ans peuvent également être inscrits à l'école élémentaire à la demande des familles, à condition qu'ils atteignent l'âge de six ans avant le 30 avril de l'année scolaire en cours. Nous recommandons de consulter les enseignants de l'école maternelle afin d'effectuer un choix éclairé.





















L'inscription à l'école élémentaire publique se fait en ligne, sur le site du Ministère de l'Education via la plateforme UNICA, à la page https://unica.istruzione.gov.it/it/orientamento/iscrizioni

En général, l'inscription se fait le mois de janvier précédant le début de l'année scolaire, qui commence en septembre. L'inscription doit être faite chaque fois que l'enfant entre dans un nouveau cycle d'enseignement (lors du passage de l'école maternelle à l'école élémentaire, de l'école élémentaire au collège, du collège au lycée).

Pour inscrire votre enfant à l'école élémentaire, vous devez disposer d'une pièce d'identité numérique (SPID ou CIE).

Pour en faire la demande: https://identitadigitale.gov.it/

En l'absence de SPID, vous pouvez vous rendre directement à l'école choisie.

Organisation et horaires

En ce qui concerne l'horaire hebdomadaire des cours, deux options sont proposées. Au moment de l'inscription, il est possible d'indiquer une préférence entre les deux options:

- 1. Ecole à 40 heures par semaine (*tempo pieno*) avec des cours le matin et l'après-midi, cinq jours par semaine, du lundi au vendredi ;
- 2. Ecole à temps partiel (*modulo*) avec des cours uniquement le matin et certains après-midis (2 ou 3 après-midis par semaine), du lundi au vendredi.

Matières scolaires

L'école élémentaire propose les matières scolaires suivantes :

- Italien
- Langue anglaise
- Histoire
- Géographie
- Mathématiques
- Sciences
- Musique
- Arts plastiques
- · Education physique
- Technologie
- Education civique

Les familles qui le souhaitent peuvent opter pour l'enseignement de la religion catholique pendant deux heures par semaine. Les familles peuvent également demander que leur enfant ne suive pas cet enseignement.

L'évaluation des apprentissages

L'école élémentaire attribue à chaque enfant une évaluation décrivant le niveau de réalisation des objectifs d'apprentissage pour chacune des disciplines d'étude.

Ces évaluations sont remises dans un **bulletin d'évaluation**, qui contient également une évaluation synthétique du comportement de l'enfant.





















Le bulletin d'évaluation est remis aux parents deux fois par an : après le premier semestre, vers le mois de février, et à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire en juin. A la fin de l'année scolaire, le bulletin d'évaluation inclut la mention ADMISSION / NON-ADMISSION à l'année scolaire suivante. L'élève non admis devra redoubler l'année scolaire.

COLLEGE (11-14 ans)

Le collège (scuola secondaria di primo grado) a une durée de trois ans. Le collège renforce les apprentissages dans les différentes matières d'étude et favorise des connaissances plus approfondies, stimule l'autonomie dans les études et la capacité d'interaction sociale. De plus, il encourage l'élève à prendre conscience de ses capacités personnelles, afin de faciliter la construction d'un projet de vie. Le collège soutient l'acquisition de compétences informatiques et de deux langues étrangères : de fait, une deuxième langue étrangère s'ajoute à l'anglais.

Horaires

L'horaire des cours est de 30 heures par semaine, généralement de 8h00 à 13h00 (pour les classes avec cours du lundi au samedi) ou de 8h00 à 14h00 (pour les classes avec cours du lundi au vendredi).

Certaines écoles proposent un horaire plus étendu, allant jusqu'à 36-40 heures par semaine. Cette possibilité est éventuellement indiquée sur le formulaire d'inscription en ligne.

Matières scolaires

Les matières obligatoires pour les élèves du collège sont :

- Italien
- Langue anglaise et une deuxième langue étrangère
- Histoire
- Géographie
- Mathématiques
- Sciences
- Musique
- Arts plastiques
- Education physique
- Technologie
- Education civique

De plus, les élèves qui le souhaitent peuvent opter pour l'enseignement de la religion catholique pendant une heure par semaine. Les familles peuvent demander de dispenser l'élève de cet enseignement et choisir l'activité alternative à la religion.

Parcours à option musicale

Certaines écoles peuvent proposer des parcours à option musicale. Ces écoles prévoient, en plus des disciplines traditionnelles, l'apprentissage d'un instrument de musique et la pratique musicale.

Les familles peuvent demander d'accéder à ce parcours au moment de l'inscription. L'élève devra passer un test d'évaluation afin d'être orienté parmi les 4 cours d'instrument proposés par l'école, en fonction de ses aptitudes et des places disponibles.





















Dans les parcours à option musicale, les cours d'instrument, qu'ils soient individuels ou collectifs, se déroulent pendant trois heures supplémentaires par semaine. L'enseignement de l'instrument est partie intégrante de l'horaire annuel des élèves inscrits à ce parcours ; il est donc obligatoire et fait l'objet d'une évaluation périodique et finale.

Evaluation des apprentissages

Au collège, l'évaluation est exprimée par des notes allant de 1 à 10. La note est accompagnée par une description du niveau global de développement des apprentissages. Le seuil de réussite est fixé à 6/10. La note maximale est de 10/10.

Le comportement est évalué par une brève appréciation figurant dans le bulletin d'évaluation.

Le bulletin d'évaluation est remis aux parents deux fois par an : après le premier semestre, vers le mois de février, et à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire au mois de juin. À la fin de l'année scolaire, le bulletin comporte la mention ADMISSION / NON-ADMISSION à l'année scolaire suivante. L'élève non admis devra redoubler l'année scolaire.

Le bulletin d'évaluation est publié dans le carnet de bord électronique. La famille y accède à l'aide des identifiants fournis par l'école ou via le SPID.

Examen final du premier cycle d'enseignement

A la fin de la troisième année de collège, l'élève doit passer un examen.

L'élève peut soutenir l'examen aux conditions suivantes : avoir fréquenté au moins 75 % des heures de cours, avoir participé aux épreuves nationales d'italien, mathématiques et anglais.

L'examen se compose de trois épreuves écrites (italien, mathématiques, anglais et une seconde langue communautaire) réparties sur trois jours différents, ainsi que d'un entretien oral visant à évaluer le niveau d'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes décrites dans le profil final de l'élève. Pour les élèves inscrits aux parcours musicaux, l'entretien pluridisciplinaire est complété par une épreuve de pratique instrumentale.

LYCÉE (14-19 ans)

Après le collège, l'élève commence le lycée (scuola secondaria di secondo grado). La demande d'inscription se fait en ligne au mois de janvier de l'année scolaire précédente (pendant la troisième année de collège), sur le site internet du Ministère de l'Education. Au moment de l'inscription, l'élève et sa famille choisissent entre différents types de lycée : lycée général (liceo), lycée technique (istituto tecnico) et lycée professionnel (istituto professionale).

Au cours de la troisième année de collège, l'école organise des parcours d'orientation pour aider les élèves dans le choix du lycée et fournit des conseils personnalisés aux familles.

Le lycée se termine par un examen (baccalauréat), qui évalue les compétences acquises au terme du parcours. L'élève doit passer des épreuves écrites et une épreuve orale. À l'issue de l'examen, un diplôme est délivré, certifiant la réussite du parcours et permettant d'accéder à l'université ou à certaines professions.





















LES LYCÉES GÉNÉRAUX

Les lycées généraux visent à l'obtention d'un diplôme d'enseignement secondaire supérieur, dans le but de préparer les étudiants à l'université.

Le lycée général fournit à l'étudiant des outils culturels et méthodologiques qui lui permettent de construire une compréhension approfondie de la réalité. Au lycée général, l'élève développe une attitude rationnelle, créative, projetante et critique face aux situations, aux phénomènes et aux problèmes. Conformément à ses capacités et à ses choix personnels, il acquière des compétences fonctionnelles aux études universitaires. Le lycée général a une durée de 5 ans.

1. Lycée artistique

Les deux premières années assurent une formation généraliste. Par la suite, les étudiants approfondissent les matières artistiques en fonction de la spécialité (architecture, arts plastiques, multimédia, design et graphique).

Liceo Arcangeli

2. Lycée classique

Centré sur les disciplines humanistes, telles que l'italien, l'histoire et la philosophie. Le grec ancien est enseigné, ainsi que le latin.

Liceo Minghetti; Liceo Galvani

3. Lycée linguistique

Deux langues étrangères sont enseignées en plus de l'anglais. Le lycée linguistique assure une instruction de base, notamment sur les disciplines humanistes, sans négliger les disciplines scientifiques.

<u>Liceo Galvani; Liceo Laura Bassi; Liceo Righi; Liceo Copernico; IIS Ettore Majorana; IIS</u> Archimede; IIS Montessori - Da Vinci

4. Lycée musical et de la danse

Le lycée musical propose, en plus des disciplines enseignées dans tous les lycées généraux, des disciplines musicales ou liées à la danse, avec une approche à la fois théorique et pratique. <u>Liceo Laura Bassi</u>

5. Lycée scientifique

Il se concentre sur les disciplines scientifiques, notamment sur les mathématiques, la physique et les sciences, tout en assurant un enseignement de qualité dans les disciplines humanistes, telles que l'italien et le latin.

<u>Liceo Galvani; Liceo Righi; Liceo Sabin; Liceo Copernico; IIS Archimede; IIS Giordano Bruno; IIS Keynes; IIS Caduti della Direttissima; IIS Montessori - Da Vinci.</u>

6. Lycée scientifique option sciences appliquées

Lycée scientifique ayant une approche plus pratique. L'enseignement des sciences est renforcé. Ce parcours prévoit également l'enseignement de l'informatique, qui remplace le latin.

Liceo Righi; Liceo Sabin; Liceo Copernico; IIS Giordano Bruno; IIS Keynes; IIS Alberghetti





















7. Lycée des sciences humaines

Ce lycée assure une formation humaniste avec un accent particulier sur les relations interpersonnelles et éducatives, les formes de vie sociale et la préservation du bien commun, ainsi que les structures institutionnelles dans le domaine socio-éducatif.

Liceo Laura Bassi; Liceo Sabin; IIS Rosa Luxemburg; IIS Montessori - Da Vinci

8. Lycée des sciences humaines option économique-sociale

La formation est principalement humaniste. L'enseignement du latin est remplacé par d'autres disciplines : psychologie, pédagogie, sociologie et anthropologie.

<u>Liceo Laura Bassi; Liceo Sabin; IIS Rosa Luxemburg; IIS Giordano Bruno; IIS Keynes; IIS Montessori - Da Vinci</u>

LES LYCEES TECHNIQUES

Les lycées techniques présentent plusieurs spécialités. Chaque spécialité est liée à un secteur fondamental de l'économie et du marché du travail. Le diplôme de lycée technique permet de poursuivre ses études à l'université, notamment dans le domaine scientifique, technologique et économique, mais également de s'insérer directement dans le monde du travail. Les instituts techniques sont conçus pour former des techniciens spécialisés, et assurent des parcours de formation en alternance dans les entreprises locales.

A la fin du parcours quinquennal, les étudiants passent un examen (baccalauréat) et obtiennent le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Les instituts techniques sont répartis en deux secteurs, économique et technologique, avec onze spécialités:

SECTEUR ECONOMIQUE

1. Spécialité Administration, finance et marketing:

Cette spécialité permet aux élèves de développer des compétences concernant les processus de production et de promotion, ainsi que d'entrer en contact avec le monde des entreprises, des assurances et des finances.

IIS Crescenzi - Pacinotti - Sirani; IIS Manfredi Tanari; IIS Salvemini; IIS Rosa Luxemburg; IIS Archimede; IIS Giordano Bruno; IIS Keynes; IIS Caduti della Direttissima

2. Spécialité Tourisme:

Cette spécialité permet aux élèves de développer des compétences utiles pour s'intégrer dans le secteur des services touristiques. Les élèves apprennent à valoriser le patrimoine artistique et paysager, ainsi qu'à mettre en valeur les spécificités des différents territoires.

IIS Manfredi Tanari; IIS Rosa Luxemburg; IIS Bartolomeo Scappi

SECTEUR TECHNOLOGIQUE

1. Spécialité Mécanique, mécatronique et énergie:

Cette spécialité forme des professionnels capables de concevoir et de construire des systèmes mécaniques et électromécaniques.

<u>IIS Belluzzi Fioravanti; IIS Aldini Valeriani; IIS Ettore Majorana; IIS Alberghetti; IIS Montessori - Da</u> Vinci





















2. Spécialité Logistique et transport:

Cette spécialité forme l'élève au travail dans le secteur des transports. L'élève apprend à concevoir et à construire des systèmes de transport maritime, terrestre et aérien.

IIS Belluzzi Fioravanti

3. Spécialité Electronique et électrotechnique:

Centrée sur l'étude de l'électronique e de la robotique appliquées aux méthodes de production et d'automatisation industrielle.

<u>IIS Belluzzi Fioravanti; IIS Aldini-Valeriani; IIS Ettore Majorana; IIS Archimede; IIS Giordano Bruno; IIS Alberghetti</u>

4. Spécialité Informatique et télécommunications:

Cette spécialité prépare l'élève à travailler dans le monde des communications et de l'informatique, avec une attention particulière pour les réglementations et les technologies utilisées.

IIS Belluzzi Fioravanti; IIS Aldini Valeriani; IIS Alberghetti; IIS Montessori - Da Vinci.

5. Spécialité Graphisme et communication:

Cette spécialité prépare l'élève à travailler dans le monde de la communication individuelle et de masse, en posant l'accent sur la communication graphique, sur les langages multimédias et sur les nouvelles technologies.

IIS Aldini - Valeriani

6. Spécialité Chimie, matériaux et biotechnologies:

Centrée sur la gestion des processus chimiques et biologiques dans le domaine pharmaceutique, alimentaire, environnemental, de la recherche, des teintures et du traitement du cuir. IIS Belluzzi Fioravanti; IIS Ettore Majorana; IIS Scarabelli - Ghini

7. Spécialité Mode:

Cette spécialité forme les professionnels de la mode à concevoir, réaliser et promouvoir des produits textiles, des vêtements et des chaussures.

IIS Malpighi

8. Spécialité Agronomie, agroalimentaire e agro-industrie:

Centrée sur les processus de production et transformation des produits agricoles, agroalimentaires et agroindustriels, en combinant la tradition et l'innovation technologique. <u>IIS Serpieri</u>; <u>IIS Scarabelli - Ghini</u>.

9. Spécialité Construction, environnement et territoire:

Cette spécialité forme les professionnels du bâtiment, de la construction, de la protection de l'environnement et de la sécurité sur le lieu de travail.

IIS Crescenzi - Pacinotti - Sirani; IIS Keynes, IIS Archimede.

LES LYCEES PROFESSIONNELS

Les lycées professionnels présentent un modèle organisationnel et pédagogique qui renforce les activités en laboratoire. Ils forment les étudiants aux arts, métiers et professions. Les lycées





















professionnels visent à développer des compétences et des capacités directement utilisables sur le marché du travail. Les activités pratiques en laboratoire prévalent sur la théorie. L'enseignement professionnel se compose de deux cycles: un cycle commun de deux ans et un cycle de trois ans visant à approfondir la formation de l'étudiant dans les disciplines de la spécialité choisie. Les lycées professionnels proposent onze spécialités d'études:

- 1. Spécialité Agriculture, développement rural, valorisation des produits du territoire et gestion des ressources des forêts et des régions montanes IIS Serpieri; IIS Scarabelli - Ghini
- 2. Spécialité Pêche commerciale (de nouvelle introduction)
- 3. Spécialité Industrie et artisanat pour le Made in Italy
 IIS Aldini Valeriani; IPSAS Aldrovandi Rubbiani; IIS Belluzzi Fioravanti; IIS Alberghetti
- 4. Spécialité Maintenance et assistance technique

 IIS Belluzzi Fioravanti; IIS Aldini-Valeriani; IIS Malpighi; IIS Giordano Bruno; IIS Alberghetti; IIS

 Caduti della Direttissima
- 5. Spécialité Gestion des eaux et assainissement de l'environnement (de nouvelle introduction)
 IIS Serpieri
- **6. Spécialité Services commerciaux**IPSAS Aldrovandi Rubbiani; IIS Manfredi Tanari; IIS Giordano Bruno; IIS Paolini Cassiano da Imola; IIS Fantini
- 7. Spécialité Œnologie, gastronomie et hospitalité hôtelière IPSAR Veronelli; IIS Bartolomeo Scappi; IIS Montessori Da Vinci
- 8. Spécialité Services culturels et du spectacle (de nouvelle introduction)
- 9. Spécialité Services sanitaires et assistance sociale
 IIS Crescenzi Pacinotti Sirani; IIS Paolini Cassiano da Imola
- 10. Spécialité Professions sanitaires auxiliaires: technicien dentaire IIS Malpighi;
- 11. Spécialité Professions sanitaires auxiliaires: opticien (non présent sur le territoire de Bologne)

Certains lycées professionnels et certains organismes de formation offrent la possibilité d'obtenir une qualification triennale ou quadriennale appelée leFP (Instruction et Formation Professionnelle), reconnue au niveau national. Les parcours leFP sont conçus en fonction des besoins en formation et en compétences des différents territoires, afin de fournir aux élèves des





















compétences adaptées aux exigences des entreprises locales, facilitant ainsi leur entrée sur le marché du travail.

Parcours leFP dans la province de Bologne

- Opérateur de l'administration et du secrétariat Bologne, San Giovanni in Persiceto
- Opérateur agricole Sasso Marconi, Loiano
- Opérateur des ventes Bologne, Imola
- Opérateur de la restauration Castel San Pietro Terme, Crespellano di Valsamoggia
- Opérateur de la promotion et de l'accueil touristique Castel San Pietro Terme
- Opérateur de la transformation des produits agroalimentaires Sasso Marconi, Loiano
- Opérateur d'impression graphique Bologne (<u>Via Jacopo della Quercia 1</u>, <u>Via Bassanelli</u> 9/11)
- Opérateur des systèmes électriques Bologne, Crevalcore, Imola
- Opérateur mécanique Bologne (via G.D. Cassini 3, Via Bassanelli 9/11, Via Jacopo della Quercia 1) Crevalcore, Imola
- Opérateur mécatronique de la réparation de voitures Bologne
- Technicien des produits laitiers Sasso Marconi, Loiano
- Technicien des produits végétaux Sasso Marconi, Loiano

Pour plus d'informations sur les lycées généraux, techniques et professionnels, veuillez visiter les sites suivants :

https://quidascuolesuperiori.cittametropolitana.bo.it/https://tinyurl.com/bdyv4p7r

https://tinyurl.com/bdyv4p7r

Ce document utilise le masculin neutre à des fins de simplification ; cependant, la forme doit être comprise comme se référant de manière inclusive à toutes les personnes.

















